

Politique d'investissement responsable

Expertise Dette privée

L'expertise dette privée de Sienna (Sienna AM France) construit des produits et des solutions d'investissement répondant aux attentes des investisseurs institutionnels.

Ses initiatives portent principalement sur le financement d'actifs réels et les prêts directs aux acteurs de l'économie en direction de quatre secteurs d'activités :

- Financement direct aux entreprises (PME et ETI)
- Financement de la transition énergétique
- Financement du secteur public français (collectivités territoriales et établissements publics de santé)
- Financement immobilier des entreprises

L'expertise dette privée de Sienna, en tant que société de gestion de portefeuille placée sous l'empire de la directive AIFM, applique une politique de durabilité attentive en ligne avec les exigences réglementaires.

Principes :

Conformément à l'article 3 du règlement (EU) 2019/2088 (« Disclosure » ou « SFDR ») et à l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier (issu de l'article 29 de la Loi Énergie-Climat), les acteurs des marchés financiers publient sur leur site internet des informations concernant leurs politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité dans leur processus de prise de décision en matière d'investissement, en incluant pour les acteurs français les risques associés au changement climatique ainsi que les risques liés à la biodiversité.

L'objectif de la présente politique est de renforcer la transparence sur la manière dont les acteurs des marchés financiers intègrent les risques pertinents en matière de durabilité, importants ou susceptibles de l'être, dans leurs processus de prise de décision d'investissement.

Cette politique cherche à présenter les informations de manière synthétique et renvoie, lorsque cela fait sens, à des publications plus détaillées sur le sujet.

Sienna joue un rôle actif dans le financement de l'économie réelle avec une vision à moyen et long terme en développant des solutions d'investissement innovantes conçues pour identifier les opportunités et réduire les risques liés aux grands défis sociaux et environnementaux de notre époque. Pour ce faire, Sienna a développé une stratégie de durabilité ambitieuse visant à la fois ses propres opérations et ses investissements.

Sienna intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses processus d'investissement. La responsabilité fiduciaire de Sienna consiste donc à concilier la recherche de la performance financière et la prise en compte des critères ESG, deux éléments qui contribuent à créer de la valeur à long terme.

La politique de durabilité repose sur le principe de double matérialité :

- Risques en matière de durabilité : impact des événements extérieurs sur le rendement du produit
- Incidences négatives en matière de durabilité : impact des investissements réalisés sur les facteurs de durabilité externes.

Identification des risques de durabilité (Art.3 SFDR)

Définition des risques de durabilité

Tout comme les autres risques qu'une société de gestion s'attache à anticiper et suivre, à l'instar des risques de marché ou de liquidité, les risques de durabilité font désormais partie d'une saine gestion des risques. Le risque de durabilité se définit comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les risques de durabilité peuvent constituer des risques à part entière ou renforcer d'autres catégories de risques, notamment les risques de marché, de contrepartie, de liquidité ou les risques opérationnels. À ce titre, ils sont susceptibles d'affecter la performance des investissements sur le long terme ainsi que la rentabilité de la société de gestion.

En effet, les enjeux de durabilité peuvent notamment se matérialiser par :

- une diminution, voire un arrêt des activités historiques au regard des nouvelles tendances de consommation et de la réglementation environnementale ;
- des besoins en investissements supplémentaires en lien avec les évolutions des consommateurs ou réglementaires ;
- des dépréciations d'actifs sous forme d'actifs échoués¹, notamment dans les secteurs qui seront exclus d'une économie décarbonée ;
- des risques de réputation liés à des financements de projets controversés, etc.

Les risques de durabilité de la société de gestion :

Sienna AM France estime que ses fonds sont exposés à plusieurs familles de risques en matière de durabilité.

- Les **risques environnementaux** : ce sont principalement les risques liés au changement climatique :
 1. Les risques physiques liés à une plus grande fréquence et une plus grande ampleur des phénomènes météorologiques extrêmes notamment de type inondations, sécheresses, tempêtes, etc.
 2. Les risques de transition liés aux effets de la mise en place d'une économie décarbonée et ses impacts en termes d'offre, de demande, d'innovation et de ruptures technologiques, d'intégration d'un prix du carbone, etc.
 3. Les risques de contentieux et/ou de responsabilité liés à des facteurs environnementaux et aux évolutions réglementaires.
- Les **risques liés à la biodiversité** : l'érosion de la biodiversité a des effets sur les écosystèmes dont notre économie dépend directement ou indirectement, ainsi qu'un lien fort avec le changement climatique. Les risques liés à la biodiversité sont à ce jour difficiles à appréhender faute de données et de méthodologies établies et utilisables à l'échelle des entreprises non cotées de petite ou moyenne taille. Il semble que, du fait des activités financées par l'expertise Dette privée de Sienna, les principaux enjeux liés à la biodiversité seraient davantage liés aux incidences négatives que les entreprises financées pourraient avoir sur les écosystèmes qu'aux risques susceptibles d'affecter directement la valeur des actifs.
- Les **risques sociaux** : le respect des droits sociaux et droits humains tant pour les employés que les parties prenantes en général est fondamental. Les risques sociaux ont également trait à la santé et sécurité des

¹ Investissements ou actifs dont la valeur est dévalorisée par une évolution de la législation, des contraintes environnementales ou des technologies

salariés, la lutte contre les discriminations, leur bien-être, les relations avec les communautés locales ou la satisfaction client. Les risques associés aux risques sociaux s'expriment notamment en termes de perte d'attractivité de l'entreprise, de conflits sociaux, de désengagement, de qualité et d'adaptation des produits et services.

- Les **risques de gouvernance** : les enjeux de gouvernance touchent aux fondements de l'organisation à savoir sa stratégie, son organisation, la répartition des pouvoirs et le partage de la valeur. Les risques liés à la gouvernance peuvent s'exprimer à travers des risques réputationnels pour l'entreprise et parfois même pour le fonds investi dans cette entreprise ; des risques de défaut d'engagement et de dialogue avec les sociétés, engagement qui est nécessaire pour mieux estimer sa stratégie et collecter les données indispensables pour mener les analyses ; le risque de corruption et/ou de blanchiment des capitaux et financement du terrorisme et les sanctions et risque d'image liés.

L'ensemble des expositions sont revues trimestriellement lors des Comités de Gestion des Risques et de Valorisation spécifique à chaque classe d'actif.

Pour mémoire, nos fonds sont exposés sur des actifs localisés en Europe dans les secteurs de l'immobilier commercial, les entreprises privées de taille moyenne, le secteur public français et les acteurs de la transition énergétique.

Réduction de l'exposition à des risques ESG et de durabilité

Sienna AM France prend en compte, par les engagements suivants, les risques en matière de durabilité dans la gestion des fonds confiés par ses clients investisseurs institutionnels.

1. Exclusions sectorielles et normatives

Sienna AM France a mis en place une politique d'exclusions au stade de la sélection des opérations de financement. Le respect de ces exclusions est validé au cours de chaque comité d'investissement.

Ces exclusions sont de trois ordres :

- Sectorielles : exclusion des entreprises engagées directement dans les activités suivantes : charbon, énergies fossiles non conventionnelles et développement de nouveaux gisements au sein des énergies fossiles, tabac et, au sein du secteur de l'armement, exclusion des entreprises impliquées dans la production ou la vente de mines antipersonnel, de bombes à fragmentation, d'armement à uranium appauvri ou à phosphore blanc et/ou d'armes chimiques, nucléaires (hors TNP) ou biologiques.
- Normatives : attention portée au respect des droits humains (travail des enfants et travail forcé) et exclusions des secteurs portant directement un risque de controverse en lien avec les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Vigilance sur certaines activités impactant la biodiversité (comme les OGM, l'huile de palme, etc.) et sur les crypto-monnaies.

Pour plus de détails, la politique d'exclusions de Sienna est disponible sur notre site internet.

2. Analyse des controverses

Dans le cadre de l'intégration des critères ESG dans le processus de prise de décision, Sienna AM France vise à implémenter des processus robustes d'identification des controverses ESG et des risques ESG potentiels dès la phase de préinvestissement (hors financement granulaire spécialisé²).

Sienna AM France se base sur l'outil d'identification et de scoring des controverses développé par EthiFinance en partenariat avec SESAMm.

EthiFinance procède en deux étapes :

- Une recherche de données sur plusieurs années et sur une variété de documents via l'outil SESAMm.
- Une analyse des données afin de caractériser la gravité des controverses sur une échelle de 0 à 5. Ce score est établi en fonction des notes données à chaque source identifiée pouvant contribuer à un risque de controverse. Ces notes dépendent de la sévérité du risque identifié par la source et de sa compatibilité aux standards internationaux comme OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) ou UNGC (Pacte mondial de l'ONU).

Lorsqu'une controverse est détectée, nos analystes évaluent à la fois sa gravité et l'adéquation des mesures correctives de l'entreprise. Après avoir terminé cette évaluation, l'équipe de crédit privé peut choisir de ne pas poursuivre le financement si la controverse présente un risque important.

Une controverse grave (note 4 ou 5) n'est pas automatiquement éliminatoire. Elle implique néanmoins un échange avec le Management afin de clarifier les faits, d'apprécier leur matérialité et de vérifier la mise en place, lorsque nécessaire, de mesures correctrices crédibles et adaptées.

3. Analyse ESG

L'ensemble des opportunités de financement est soumis à une analyse ESG, menée parallèlement à l'analyse financière. Cette revue couvre les facteurs environnementaux (climat, biodiversité, pollution et gestion des ressources), les facteurs sociaux (capital humain et relations avec les parties prenantes) et la gouvernance (équilibre des pouvoirs, culture et stratégie). L'analyse s'appuie sur les outils complémentaires suivants :

- Le cadre d'analyse sectorielle du Sustainability Accounting Standards Board (SASB), les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) et l'analyse des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies sont utilisés pour identifier des facteurs ESG importants pour l'emprunteur potentiel.
- Un questionnaire ESG est systématiquement envoyé dans le cadre de l'analyse ESG. En fonction des réponses de l'emprunteur potentiel, des informations publiques et des documents reçus, l'équipe ESG identifiera et documentera les actions entreprises pour traiter les risques et opportunités ESG importants.

En l'absence de risque ou d'enjeu critique identifié, l'opération peut poursuivre son processus d'instruction.

4. Engagement

L'expertise dette privée de Sienna est un acteur de la dette privée dont les ressorts sont différents des sociétés de gestion centrées sur les valeurs mobilières cotées. L'expertise dette privée n'est pas un actionnaire ayant la possibilité d'acheter ou de vendre des titres. A ce titre, s'il est tout à fait possible

² Stratégie de financement granulaire des petites et moyennes entreprises (dettes court terme).

d'entamer un dialogue avec des emprunteurs privés sur des thématiques ESG et de demander le respect d'objectifs, le processus d'escalade, classique et nécessaire dans toute forme d'engagement n'est pas répliquable : l'expertise dette privée ne peut pas sanctionner le management de l'entreprise par le vote ou le dépôt de résolutions de vote, ni ne peut alléger sa position ou la vendre partiellement ou en totalité. En tant que prêteur, Sienna AM France doit aller à l'échéance de son prêt et son influence s'exerce essentiellement lors de la mise en place de la transaction.

En tant que détenteur de dette privée, Sienna pratique cependant une forme d'engagement en lien avec l'exercice de son métier de prêteur :

- **Dialogue initial** : La plupart des transactions (environ 80 %) sont des transactions bilatérales permettant un dialogue initial approfondi avec l'emprunteur. Lors de la mise en place de la transaction, Sienna inclut dans les éléments clés de la discussion l'engagement de l'emprunteur à fournir des données ESG annuellement.
- **Sustainability Linked Loans (SLL)** : Lorsque cela est possible, dans le cas des fonds à impact, l'équipe inclut des clauses de prêts liés à la durabilité (SLL). Ces clauses engagent les emprunteurs à atteindre des indicateurs de durabilité prédéfinis pertinents pour leurs métiers. Ces clauses sont la conséquence d'un dialogue approfondi avec l'emprunteur et sont exigeantes. En cas de non-conformité, des pénalités sur les taux d'intérêt peuvent s'appliquer, tandis que la réalisation des objectifs peut entraîner des baisses de taux, alignant ainsi les incitations financières sur les résultats de durabilité.
- **Audits thématiques** : Pour des transactions thématiques spécifiques, Sienna réalise des audits dédiés avant d'accorder les prêts. Ces audits garantissent que les trajectoires sociales et de biodiversité des entités sont alignées avec celles des fonds concernés. Ils fournissent également la base pour des recommandations sur les indicateurs clés de performance pertinentes pour l'objectif de chaque fonds.
- **Suivi ESG continu** : Les emprunteurs doivent remplir un questionnaire ESG annuel pour suivre les progrès par rapport aux indicateurs et engagements convenus. Ce questionnaire permet à Sienna de suivre l'évolution des pratiques ESG et d'assurer un suivi continu des entités en portefeuille.
- **Renforcement des capacités** : Sienna soutient les emprunteurs dans le renforcement de leurs capacités ESG en proposant des outils dédiés, notamment des conférences, des notes d'analyse, des échanges avec des experts, etc.

Sienna est un participant fermement engagé dans son écosystème. Sienna contribue activement aux initiatives de marché et participe à des engagements collaboratifs en accord avec sa stratégie de durabilité. Chaque année, Sienna identifie de nouvelles opportunités d'engagement pour faire progresser les pratiques de l'industrie et soutenir les thèmes ESG émergents, notamment l'action climatique, la préservation de la biodiversité et l'inclusion sociale. Tous les engagements de Sienna en matière de durabilité sont accessibles publiquement sur le [site web](#).

Prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité (Art. 4)

La prise en compte des principales incidences négatives (PAI - Principal Adverse Impacts) en matière de durabilité est une des exigences posées par le Règlement Européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 dit SFDR, dans son

article 4. L'expertise dette privée de Sienna est constituée d'une quarantaine de collaborateurs et n'entre donc pas dans le champ du « Comply » obligatoire pour les Sociétés de Gestion de Portefeuille (SGP), fixé à 500 salariés.

L'expertise dette privée a choisi de prendre en compte les PAI de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité dans une logique de meilleur effort. Dans cette optique, la SGP se conforme au reporting PAI en reportant sur les 14 indicateurs obligatoires et 2 indicateurs spécifiques aux actifs immobiliers, complétés par au moins 1 indicateur environnemental et 1 indicateur social supplémentaires).

La classe d'actifs (dette privée) sur laquelle les fonds sont positionnés est confrontée à un réel enjeu en termes d'accessibilité de la donnée. L'expertise dette privée de Sienna reste dépendante de la nature des données et indicateurs mesurés et communiqués par les emprunteurs.

Dans une logique de meilleur effort, l'expertise dette privée de Sienna s'engage à prendre en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité. Cette approche, guidée par une volonté de meilleure connaissance des projets financés et de transparence, pourra évoluer dans l'optique d'une amélioration continue.

Moyens humains et techniques dédiés à l'ESG et aux risques de durabilité

L'intégration des critères ESG au sein de nos processus d'investissement est portée par une équipe ESG dédiée et structurée pour répondre aux spécificités de l'expertise dette privée de Sienna.

L'équipe Risques est également impliquée dans les enjeux ESG au sein de la SGP, en particulier en ce qui concerne l'intégration des risques de durabilité dans les processus d'investissement.

L'expertise dette privée de Sienna a mis en place un Comité ESG composé de correspondants ESG représentant chacune des branches de l'entreprise, de la gestion aux équipes commerciale et marketing en passant par la direction, la conformité et les risques. Ce qui permet d'assurer un suivi des sujets ESG pour les différents départements que ce soit au niveau de la gestion des fonds ou de la gestion de l'activité de l'entreprise.

Les objectifs du Comité ESG sont les suivants :

- Réfléchir aux différents enjeux et problématiques ESG propres aux activités de gestion ;
- Assurer le suivi des exigences réglementaires liée à la finance durable au sein de l'activité de gestion ;
- Présentation de thématiques spécifiques en fonction du besoin (climat, biodiversité, etc.).

L'expertise dette privée de Sienna dispose d'un outil propriétaire au niveau du groupe pour le suivi des fonds (SALT). Sienna s'appuie par ailleurs sur des moyens externes avec le recours à des compétences spécifiques à travers des prestataires externes et fournisseurs de données ESG.

→ Contrôle

Le Contrôle Interne s'assure dans le cadre du plan de contrôle annuel que :

- les moyens humains et techniques sont mis en place,
- la procédure de sélection des investissements est bien respectée, y compris sur la dimension de reporting ESG des entreprises,
- le dispositif de conformité et contrôle des risques (dont risques ESG et de durabilité) est satisfaisant,
- les informations commerciales sont adéquates et proportionnées.

→ Politique de rémunération

L'activité Sienna AM France est essentiellement tournée vers le financement direct de l'économie au travers de fonds de prêts. Elle prend en compte les meilleures pratiques en matière de durabilité. La politique salariale prend en compte également les meilleures pratiques règlementaires et en termes ESG.

1. Les composantes de la rémunération de l'expertise Dette privée de Sienna (Sienna AM France)

La politique de rémunération est conçue en accord avec les dispositions de la Directive AIFM, elle favorise dans ce cadre une gestion saine et efficace du risque et est susceptible de prévenir toute prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des FIA gérés. La politique de rémunération de Sienna AM France est ainsi fondée sur l'application du principe de proportionnalité au sens de la directive AIFM. La rémunération annuelle se compose :

- d'une rémunération fixe ;
- d'une rémunération variable discrétionnaire individuelle ;
- d'une rémunération variable collective assise sur les accords d'intéressement de la société ;
- d'un abondement du plan d'épargne retraite mis en place par l'entreprise.
- Les autres éléments de rémunération incluent le cas échéant une participation au capital de l'entreprise, et une affectation des commissions de performance acquises sur certains fonds

2. Une Gouvernance RH au meilleur niveau

Un Comité des rémunérations a été mis en place pour examiner annuellement les principes de la politique de rémunération de l'entreprise, son évolution ainsi que sa mise en œuvre. Ce Comité est composé de membres qui disposent d'une expertise et d'une expérience professionnelle suffisantes concernant les activités de gestion et de contrôle des risques. Le Comité présente annuellement un rapport au Conseil d'Administration. Le Conseil peut recommander à la Direction Générale, si nécessaire des modifications de sa politique de rémunération. La détermination des rémunérations fixes et variables relève des attributions de la Direction Générale dans le cadre de la politique des rémunérations validée par le Conseil d'Administration et qui en contrôle l'application. Le rapport annuel des rémunérations établi par le Comité est tenu à la disposition de l'AMF. Il est également partagé aux investisseurs des fonds qui le demandent.

3. Prise en compte des risques de durabilité et des critères RSE

3.1 Prise en compte des critères E et S dans la politique de rémunération

Afin d'aligner l'engagement de chacun avec les ambitions de l'entreprise, l'ensemble des collaborateurs de Sienna AM France s'est vu attribuer, au titre de l'année 2025, au moins un objectif annuel lié aux enjeux de durabilité.

Pour les collaborateurs intervenant dans la gestion des fonds ayant des objectifs d'investissements durables à travers la mise en place de critères E et S, les évaluations et objectifs individuels incluront des éléments qualitatifs et quantitatifs en lien avec l'atteinte ou non des objectifs d'investissement durable fixés (objectif de déploiement des investissements E et S notamment).

Par ailleurs, les accords d'intéressement de la société ont intégré en 2025 des objectifs sur des indicateurs ESG notamment « S » (formation des salariés, parité) et « E » (empreinte carbone de l'entreprise).

3.2 Prise en compte des critères liés à l'égalité Femmes-Hommes

Sienna AM France concrétise son engagement en faveur de la diversité et de l'équité à travers des actions institutionnelles et des dispositifs internes structurants. D'une part, la société est signataire de la charte de France Invest, affirmant ainsi sa volonté de promouvoir activement la parité femmes-hommes. D'autre part, cet engagement se traduit concrètement dans la politique de partage de la valeur : l'accord d'intéressement de l'entreprise intègre en effet explicitement des paramètres sociaux, tels que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ou le développement de l'accès à la formation.